

Délibération 2022/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 11 février 2022

Date de la convocation : 07/02/2022

Date d'affichage : 07/02/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 8 CONTRE : 2 ABSTENTION : 2

Objet de la délibération : POLICE INTERCOMMUNALE

L'an deux mil vingt-deux et le onze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU - M. HUGOL - S. JEUNET - P. LOUX - I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS votants par procuration : M. BILHAC -

ABSENTS excusés : E. BONAFE - E. BONNIOL - C. NOHARET -

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clermontois a le projet de création d'une police intercommunale.

Une équipe de 6 policiers (5 agents et 1 chef) permettrait de couvrir l'ensemble du territoire quotidiennement avec une amplitude horaire de 10h à 20h d'octobre à mai et de 16 h à 2h de juin à septembre.

La tarification à ce service serait par tranche de population, soit pour Péret (600 à 1200 habitants) 6000 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à la majorité l'adhésion au service de police intercommunale.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le